



FACILITER VOS INSCRIPTIONS DANS LES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) D'ILE DE FRANCE

Si vous avez été admis au concours d'entrée et classé **sur la liste complémentaire**, l'IFSI où vous avez passé le concours vous contactera en fonction de votre classement et au fur et à mesure des désistements sur sa liste principale.

Vous pouvez faire valoir vos résultats dans d'autres IFSI de la Région Ile-de-France en vous inscrivant **à partir du lundi 17 juillet 2017 (10h)** sur la liste complémentaire centralisée sur le Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS).

Trois possibilités vous sont proposées pour y accéder :

- [PAPS Ile-de-France](#) (Lien à cliquer)
- <https://goo.gl/n4A05o> (Adresse URL à saisir)



(Code QR à scanner)